

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

### COMPTE RENDU DU 20/ 02/ 2018 : ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

#### **Présents :**

BELLOIR Daniel, BLAISE Françoise, BLANC Patrice, BOULAY-BECK Dominique, CHAMPAGNAC Joël, CLOSSAIS Mélanie, COSTARD Jean-Christophe, GAILLARD Gilbert, HUBERT Pascal, LHONORE Michel, LOUAPRE Louis, PETAULT Yannick, PRUNIER Marie, POMMEREUL Jean-François, RIMASSON Maurice, TAS Nathalie.

#### **Absents :**

FERTE Frédéric, dont excusés : HUET Lyse, HOUDUS Emmanuel, JUHEL Marie-Antoinette, LOHIER Raymonde.

#### **1. Objet de la rencontre :**

Organisation du conseil de développement.

- Validation de la liste des membres définitifs du conseil de développement
- Travail sur la charte de fonctionnement
- Choix d'un mode de gouvernance
- Prochaines échéances

#### **2. Échanges :**

##### **Liste de membres : validation à apporter avant modification**

- Daniel BELLOIR : passe de personne morale à personne qualifiée (citoyen).
- Louis LOUAPRE : personne morale, attente de désignation d'un suppléant.
- Autres participants devant confirmer si personnes morales ou qualifiées et désigner un suppléant en conséquence : F. FERTE et E. HOUDUS.
- Nouveaux membres à ajouter : Nathalie TAS, Gilbert GAILLARD.

Le conseil de développement se porte donc à 21 membres : 13 hommes/8 femmes dont 2 personnes morales, le Pôle artistique et culturel du collège A. Vannier et l'Office des Sports du Coglais.

## **Travail sur la charte de fonctionnement :**

Présentation des grands articles fondamentaux de la charte via le document de travail et remarques des participants.

L'exemple de la charte du conseil des Portes de Loire est plusieurs fois cité comme référence pour la construction de la charte du conseil de Couesnon Marches de Bretagne.

Remarques de travail à faire apparaître dans la future charte :

- Préambule rappelant l'ordre de délibération du conseil communautaire constituant le conseil de développement.
- Organisation du conseil en groupes thématiques autour de trois thèmes majeurs proposés dans la présentation :
  - « *Environnement, Ecologie et Aménagement du territoire* »
  - « *Développement économique, Emploi, Economie sociale et solidaire et Tourisme* »
  - « *Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté* »Les membres se répartiront dans ces groupes thématiques à l'issue d'une rencontre ultérieure.
- Le conseil de développement propose de siéger pour trois ans et de ne pas calquer son calendrier sur celui des élections communautaires, afin de permettre une stabilité du conseil et une continuité des projets.
- Renouvellement des membres : une possibilité de renouvellement ponctuel des membres sera proposée une fois par an en assemblée plénière : le conseil statue sur les entrées de membres potentiels et les sorties de membres inscrits.
- Les objectifs du conseil de développement évoqués dans le document de travail sont globalement approuvés avec une demande de mise en avant de deux éléments :
  - « *Le conseil est un organe consultatif donnant un avis sur les politiques territoriales* »
  - « *Le conseil est force de proposition pour la politique publique et son suivi.* »
- Lien avec les élus et la communauté des communes : les relations avec les élus et agents devront être formalisées dans le cadre des saisines et autosaisines. Le conseil de développement enverra ses comptes-rendus aux élus et agents référents et attend des différentes commissions communautaires qu'elles lui transmettent également leurs comptes-rendus.
- Le lien avec les habitants/citoyens : la proposition de créer une page dédiée au conseil de développement sur le nouveau site de la communauté des communes est approuvé.

## **Le choix d'une gouvernance :**

Après avoir passé en revue les différents choix qui s'offraient à lui, le conseil de développement propose une gouvernance composée de quatre personnes :

- un président-coordonateur qui servira d'interface avec les instances communautaires, aidé des trois représentants des groupes thématiques.

- La présidence pourra être tournante entre les quatre personnes de la gouvernance : un représentant de commission pouvant devenir président-coordonateur afin de permettre à chacun de s'investir et de partager la tâche de coordination.

#### **Questionnements évoqués en fin de rencontre :**

- Quelle organisation par rapport au CUP (Comité Unique de Programmation) de la Région ?
- Quel budget réel pour le conseil de développement ? (pour le financement d'actions)
- Le conseil de développement peut-il se saisir d'appels à projet impliquant l'octroi de subvention d'autres collectivités s'il est rattaché à Couesnon Marches de Bretagne ?

#### **3. Acté en fin de rencontre :**

- **Une première version de la charte de fonctionnement du conseil de développement, sera rédigée par l'animatrice du conseil** puis soumise aux membres pour avis et modifications. Elle prendra en compte les éléments principaux évoqués lors de la rencontre du 20/02/2018.
- **Prochain rendez-vous lundi 12 mars à 18h30** pour une rencontre avec les directions de Couesnon Marches de Bretagne : présentation de l'intercommunalité et des grands projets en cours et à venir de chaque direction.
- **Restitution du CEREMA** sur « *Co-construction des enjeux et d'une vision partagée du territoire de Couesnon Marches de Bretagne* » **lundi 19 mars 14h30-17h30** : quatre volontaires, proposés lors de la réunion du 12/03, se rendront à la restitution.
- **Nouveau rendez-vous du conseil début avril**, après l'approbation de la liste des membres en commission communautaire, **pour fixer les membres des groupes thématiques et la gouvernance.**

Fait à Maen Roch  
Le 20/02/2018